

HONORAIRES

des soins remboursables les plus courants

**DISPENSATEUR DE SOINS
CONVENTIONNE**

**Barbara Sagnol
Sage-femme**

Numéro INAMI :
Numéro BCE :

DESCRIPTION DES SOINS	MONTANT TOTAL	INTERVENTION INAMI	TICKET MODERATEUR PATIENT
Injection Code nomenclature : 421993	Non Bim Bim		
Première séance individuelle d'obstétrique Code nomenclature : 428116	Non Bim Bim		
Séance individuelle d'obstétrique Code nomenclature : 428153	Non Bim Bim		
Préparation individuelle à l'accouchement Code nomenclature : 428396	Non Bim Bim		+ Supplément ¹ :
Préparation collective à l'accouchement (2 à 5 femmes enceintes) Code nomenclature : 428411	Non Bim Bim		+ Supplément ¹ :
Surveillance et soins postnatals à partir du sixième jour du postpartum Code nomenclature : 428514	Non Bim Bim		

¹ Une sage-femme conventionnée peut déroger aux taux des honoraires pour les prestations se rapportant à la préparation à l'accouchement
Si vous avez des questions supplémentaires, vous pouvez les poser à votre prestataire de soins.



- Conventionné** Un dispensateur de soins conventionné suit les tarifs de l'INAMI
- Non Bim** Bénéficiaire sans intervention majorée
- Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).
- Montant total** Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels .
- Intervention INAMI** Partie du tarif que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.
- Ticket modérateur patient** Partie maximale du tarif que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.
- Supplément patient** Montant maximal qu'un dispensateur de soins facture en plus de l'honoraire INAMI



Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?

Le montant total. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI
OU
Uniquement le ticket modérateur et un éventuel supplément (si le dispensateur applique le tiers payant)



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement, et si ces conditions de remboursement sont remplies.

**Vous avez le droit d'obtenir toute information
quant aux répercussions financières des soins.**